

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /232

Attribution de la subvention 2014 à l'association St Jean / Livrelli et signature d'une convention d'objectifs et d'accompagnement

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

L'association Saint Jean/ Livrelli gère deux établissements d'accueil de jeunes enfants, la crèche Saint Jean et le jardin d'enfants Livrelli.

L'action sociale menée par cette association auprès de la petite enfance revêt un intérêt communal manifeste.

Afin de permettre la continuité de son exploitation, l'association sollicite la participation financière de la ville d'Ajaccio, du Conseil Général de Corse du sud et de la Caisse d'Allocations Familiales de Corse du sud.

La Ville d'Ajaccio souhaite aider cette association par l'attribution de subventions :

- En 2014 : attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros visant à résorber la dette fiscale de l'association
- De 2014 à 2017 : une subvention de fonctionnement annuelle sera attribuée à l'association ; pour 2014, le montant de l'aide est de 94 500 euros.

Une convention quadripartite pluriannuelle (2014 à 2017) va être signée entre la ville d'Ajaccio, le Conseil Général 2A, la CAF de Corse du sud et l'Association Saint Jean/ Livrelli fixant les modalités de l'aide apportée par la Ville d'Ajaccio et ses partenaires.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association St Jean/Livrelli pour l'année 2014.

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement à l'association St Jean/Livrelli de 94 500 euros pour l'année 2014.

D'AUTORISER le Député-Maire à signer la convention quadripartite pluriannuelle avec l'association St Jean Livrelli et dont le projet est joint au présent rapport

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Annie COSTA, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu le Code des collectivités territoriales

Vu le budget primitif de l'exercice 2014

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 25 juillet 2014

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association St Jean /Livrelli de 10 000 euros pour l'année 2014.

D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association St Jean/ Livrelli de 94 500 euros pour l'année 2014.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2014.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire

A signer la convention quadripartite pluriannuelle avec le Conseil Général 2A, la CAF de Corse du sud et l'association St Jean / Livrelli et dont le projet est joint à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2014

Publication : 30/07/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

